

République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère de la Poste et des Technologies de  
l'Information et de la Communication

---

**CONTRAT DE PERFORMANCE**  
**ENTRE**  
**L'ÉTAT ET L'EPIC ALGERIE POSTE**

2009- 2013

## **PREAMBULE :**

Le secteur de la poste et des services financiers postaux constitue l'infrastructure des services publics la plus dense et la plus fréquentée par les citoyens. Son expansion et sa modernisation constituent un facteur de développement socio-économique.

La Poste et les services financiers postaux jouent dans ce domaine un rôle social irremplaçable pour la population et constituent le service public de proximité par excellence non seulement pour le courrier et colis mais aussi pour les services financiers, les paiements des CCP, des pensions, des mandats, des allocations forfaitaires de solidarité et le recouvrement des différentes factures. Ces services sont disponibles sur tout le territoire pour permettre l'égalité des chances de promotion et d'épanouissement entre tous les citoyens (les mêmes services sont offerts aux mêmes conditions et à la même tarification, à toute la population à travers l'ensemble du territoire national).

Chargé donc d'assumer une mission de service public tout en assurant sa pérennité dans un environnement concurrentiel, le contrat de performance fixe les responsabilités d'Algérie Poste pour le développement de ses activités. Il précise le cadre d'une organisation et de gouvernance fondée sur la recherche de l'efficacité, la juste réponse aux besoins et la maîtrise de son équilibre économique en cohérence avec les objectifs définis.

Aussi, ce contrat détermine les actions à concrétiser dans le cadre de la réhabilitation du service public, par le renforcement des points d'accès postaux, l'amélioration de l'accueil, la modernisation des services financiers postaux et la disponibilité d'accès aisé aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Le contrat de performances État - Algérie Poste formalise ainsi le cadre de pilotage de l'entreprise en tant que patrimoine économique public et porte sur les engagements suivants :

**Engagement 1** : Algérie Poste s'engage à mettre en place un dispositif de pilotage par objectif et résultat pour chaque activité.

**Engagement 2** : Algérie Poste s'engage à élaborer un business plan qui prend en compte, les limites actuelles dues aux contraintes, et qui tient compte des objectifs qu'Algérie Poste s'assigne en vertu

du présent contrat et du rôle prépondérant qu'il doit jouer dans l'amélioration de la qualité de vie du citoyen.

**Engagement 3** : Extension et rénovation des infrastructures.

**Engagement 4** : Modernisation des bureaux de poste.

**Engagement 5** : Renouvellement et renforcement du parc roulant.

**Engagement 6** : Algérie Poste s'engage à améliorer rapidement et durablement les délais de traitement du courrier et des colis et à atteindre les objectifs d'amélioration des délais fixés dans les plans annuels approuvés par son conseil d'administration.

**Engagement 7** : Actions à entreprendre en direction des services financiers postaux

**Engagement 8** : Actions à entreprendre en matière de monétique

**Engagement 9** : Algérie Poste s'engage à mener à bien les actions dont elle fait ses obligations et que requiert la nécessaire mise à niveau des ressources humaines de l'entreprise.

**Engagement 10** : Algérie Poste s'engage à améliorer ses compétences et ses outils stratégiques en matière d'expertise économique et financière.